

Le business des déchets

Le Gouvernement jurassien, dans sa réponse écrite du 28 août 2018 à la question intitulée « Projet de décharge interrégionale dans le Jura Bis ? », affirmait que « les matériaux provenant des autres cantons peuvent représenter une opportunité » et que « de telles activités peuvent offrir des perspectives économiques ». Le Jura s'intéresse donc officiellement au marché des déchets.

Alors que le chapitre du plan directeur cantonal « Approvisionnement et gestion des déchets », en particulier les fiches 5.12 Gestion des déchets et 5.12.1 Décharges, doit être révisé dans peu de temps et afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants des décisions qui seront prises, nous souhaitons interpellier le Gouvernement avec les questions suivantes :

1. A quel point la future décharge de Boécourt est d'ores et déjà pensée comme une décharge (type D et E) intercantonale ?
2. Où en sont les discussions avec Bâle-Campagne concernant la création d'une décharge interrégionale de type A et la mise à disposition d'un espace dans une décharge existante ?
3. Y a-t-il d'autres types de déchets avec lesquels le Gouvernement entend développer des perspectives économiques ?
4. Le Gouvernement considère les matériaux provenant des autres cantons comme une opportunité économique. Si les bénéfices financiers peuvent être calculés facilement, qu'en est-il des coûts environnementaux ?
5. A quel point la problématique du transport routier ou ferroviaire des déchets est-elle intégrée dans les réflexions ?

Delémont, le 30 janvier 2019

Pour le groupe VERTS et CS-POP
Baptiste Laville

